



Dois-j payer une entreprise pour un devis qui n'a pas été fait

Par romiamata, le 08/08/2017 à 18:47

Madame, Monsieur,
bonjour,

J'ai dû contacter d'urgence 3 entreprises afin de faire faire des devis gratuits dans la même matinée pour le remplacement d'une chaudière dans un appartement que j'ai mis en location. J'ai confirmé les rendez-vous pris par mail avec toutes mes coordonnées.

Or j'ai manqué un de ces rendez-vous étant occupée avec une des 3 entreprises et avec le ramoneur et n'ai pas entendu l'interphone ni répondu au téléphone(j'ai constaté des appels manqués le soir même sur mon portable.) Le gérant de l'entreprise manquée (voisine de l'appartement) m'envoie une facture par mail et me harcèle sur tous mes téléphones.

Ma question est la suivante: dois-je régler une facture concernant un devis que je n'ai pas fait faire, pas signé vu que je n'ai même pas vu le technicien? L'entreprise est-elle en droit de me faire régler des frais de déplacement?

Merci d'avance pour votre réponse.